



N° 2020-08

Publié le : 29 octobre 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

Le contenu intégral des actes et des délibérations peut être consulté sur demande auprès du pôle juridique

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

6 rue du verger

CS 40078

76192 Yvetot Cedex

www.sdis76.fr



**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

**ARRETE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU DEPARTEMENT**

**Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime**
6 rue du verger – CS 40078
76192 YVETOT Cedex



**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

SOMMAIRE

ARRETE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

N°	Date	Titre
AG-2020-895	28/10/2020	Arrêté portant désignation du Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours



**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

**ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime**

6 rue du verger – CS 40078
76192 YVETOT Cedex



**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

SOMMAIRE

ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	Date	Titre
AG-2020-896	29/10/2020	Arrêté portant délégation de signature au Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime
AG-2020-897	29/10/2020	Arrêté portant délégation de signature au Colonel Rémy WECLAWIAK, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime



ARRETE N°AG-2020-896
portant délégation de signature au Colonel Jean-Yves LAGALLE,
Directeur départemental des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Le président du conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment le livre 4, titre 2, chapitre IV, sous-section 3 relative à l'organisation du service départemental d'incendie et de secours et notamment les articles L 1424-24 à L 1424-33 et en particulier l'article L 1424-33 ;
- le code général des collectivités territoriales, partie réglementaire, livre 4, titre 2, chapitre IV, sous-section 2 relative à la direction du service départemental d'incendie et de secours et notamment les articles R 1424-19 à R 1424-20-1 ;
- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3122-1 ;
- le décret n°2015-1905 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats relevant de la commande publique ;
- le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
- la délibération du conseil départemental du 14 octobre 2019 portant élection du président du département ;
- la délibération du conseil départemental du 24 avril 2015 portant désignation des représentants du Département au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du président du Département n°AG-2020-895 du 28 octobre 2020 portant désignation du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime ;
- le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en date du 1^{er} mars 2019 ;
- le guide des procédures d'achats du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime révisé par délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-55 en date du 17 décembre 2015 ;
- l'arrêté conjoint en date des 14 mars 2017 et 20 mars 2017 de Monsieur le ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime portant détachement de Monsieur Jean-Yves LAGALLE, sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime n°AG-2019-088 en date du 15 octobre 2019 portant délégation de signature ;

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière et la bonne administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, le président du conseil d'administration du service départemental peut donner délégation de signature,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, délégation de signature est conférée à Monsieur Jean-Yves LAGALLE, colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, arrêtés, décisions, pièces et correspondances dans la limite des crédits ouverts au budget à l'exception :

- des rapports, des délibérations et des procès-verbaux du conseil d'administration et du bureau,
- des ordres de réquisition du comptable,
- des conventions de transfert visées par la loi n°96.369 du 3 mai 1996,
- des lettres, autres que les simples transmissions, adressées aux ministres et parlementaires,
- des nominations des membres de conseils, commissions et comités institués par les lois et règlements applicables au service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

ARTICLE 2 :

L'arrêté n°AG-2019-088 en date du 15 octobre 2019 est abrogé à compter du 28 octobre 2020.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours et Monsieur le Payeur départemental sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification aux destinataires, en application de l'article R 421-1 du CJA.

Yvetot, le 29 octobre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600019-20201029-AG-2020-896-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2020
Affichage : 29/10/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de
secours de la Seine-Maritime,

Monsieur André GAUTIER

Arrêté inséré au recueil des actes administratifs n°

du mois de :

ARRETE N°AG-2020-897
portant délégation de signature au Colonel Rémy WECLAWIAK,
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Le président du conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment le livre 4, titre 2, chapitre IV, sous-section 3 relative à l'organisation du service départemental d'incendie et de secours et notamment les articles L 1424-24 à L 1424-33 et en particulier l'article L 1424-33 ;
- le code général des collectivités territoriales, partie réglementaire, livre 4, titre 2, chapitre IV, sous-section 2 relative à la direction du service départemental d'incendie et de secours et notamment les articles R 1424-19 à R 1424-20-1 ;
- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3122-1 ;
- le décret n°2015-1905 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats relevant de la commande publique ;
- le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
- l'arrêté conjoint en date du 04 février 2020 de Monsieur le ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime portant titularisation dans le grade de colonel de sapeur-pompier professionnel et détachement de Monsieur Rémy WECLAWIAK, sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} février 2020 ;
- la délibération du conseil départemental du 14 octobre 2019 portant élection du président du département ;
- la délibération du conseil départemental du 24 avril 2015 portant désignation des représentants du Département au conseil d'administration du service départementale d'incendie et de secours de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du président du Département n°AG-2020-895 du 28 octobre 2020 portant désignation du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime ;
- le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en date du 1^{er} mars 2019 ;
- le guide des procédures d'achats du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime révisé par délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-55 en date du 17 décembre 2015 ;
- l'arrêté du président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime n°AG-2020-131 en date du 10 février 2020 portant délégation de signature ;

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière et la bonne administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, le président du conseil d'administration du service départemental peut donner délégation de signature,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, délégation de signature est conférée à Monsieur Rémy WECLAWIAK, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, arrêtés, décisions, pièces et correspondances dans la limite des crédits ouverts au budget à l'exception :

- des rapports, des délibérations et des procès-verbaux du conseil d'administration et du bureau,
- des ordres de réquisition du comptable,
- des conventions de transfert visées par la loi n°96.369 du 3 mai 1996,
- des lettres, autres que les simples transmissions, adressées aux ministres et parlementaires,
- des nominations des membres de conseils, commissions et comités institués par les lois et règlements applicables au service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

ARTICLE 2 :

L'arrêté n°AG-2020-131 en date du 10 février 2020 est abrogé à compter du 28 octobre 2020.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours et Monsieur le Payeur départemental sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification aux destinataires, en application de l'article R 421-1 du CJA.

Yvetot, le 29 octobre 2020

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime,

Monsieur André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201029-AG-2020-897-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Affichage : 29/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime

**ARRETES DE MONSIEUR LE DIRECTEUR
DEPARTEMENTAL ADJOINT**

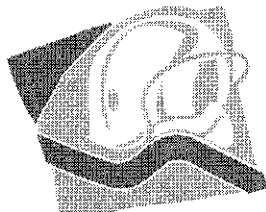


**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

SOMMAIRE

ARRETE DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT

N°	Date	Titre
2020/GAP-6314	27/10/2020	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
2020/GAP-6316	27/10/2020	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
2020/GAP-6318	27/10/2020	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1 ^{ère} classe
2020/GAP-6320	27/10/2020	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
2020/GAP-6323	27/10/2020	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe



**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

Yvetot, le

27 OCT. 2020

**ARRETE N° 2020 / GAP – 6314
portant tableau d'avancement au grade
de rédacteur principal de 1^{ère} classe**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 30 septembre 2020,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

ARRETE

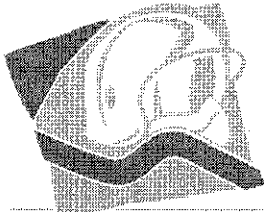
ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - Prénom	Situation actuelle	Date d'effet de l'avancement
LOISEL Marina	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - 7 ^{ème} échelon	01/01/2020

ARTICLE 2^e : Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime.

Pour le Président,
et par délégation,
le Directeur départemental adjoint,

Colonel Rémy WECLAWIAK



**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

**ARRETE N° 2020 / GAP – 6316
portant tableau d'avancement au grade
d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Considérant l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 30 septembre 2020,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,


ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - Prénom	Situation actuelle	Date d'effet de l'avancement
CAYOLLE IBBA Sophie	Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe - 8 ^{ème} échelon	01/01/2020

ARTICLE 2^e : Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime.

Pour le Président,
et par délégation,
le Directeur départemental adjoint,


Colonel Rémy WECLAWIAK



Yvetot, le

27 OCT. 2020

ARRETE N° 2020 / GAP – 6318
portant tableau d'avancement au grade
de technicien principal de 1^{ère} classe

Le Président du Conseil d'Administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 30 septembre 2020,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - Prénom	Situation actuelle	Date d'effet de l'avancement
VAN EENOO Georges	Technicien principal de 2 ^{ème} classe - 6 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2^e : Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime.

Pour le Président,
et par délégation,
le Directeur départemental adjoint,


Colonel Rémy WECLAWIAK



Yvetot, le

27 OCT. 2020

ARRETE N° 2020 / GAP – 6320
portant tableau d'avancement au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Président du Conseil d'Administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 28 septembre 2020,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

ARRETE

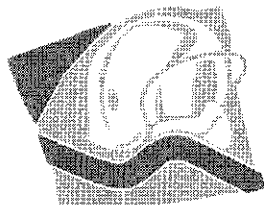
ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - Prénom	Situation actuelle	Date d'effet de l'avancement
BAZILLE Manuel	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	01/01/2020
HEBERT Frédéric	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	01/01/2020

ARTICLE 2^e : Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime.

Pour le Président,
et par délégation,
le Directeur départemental adjoint,

Colonel Rémy WECLAWIAK



**Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

**ARRETE N° 2020 / GAP – 6323
portant tableau d'avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
- le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 28 septembre 2020,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - Prénom	Situation actuelle	Date d'effet de l'avancement
LEVASSEUR Marjorie	Adjoint administratif - 8 ^{ème} échelon	01/01/2020
HERVALET Justine	Adjoint administratif - 4 ^{ème} échelon	01/03/2020

ARTICLE 2^e : Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime.

Pour le Président,
et par délégation,
le Directeur départemental adjoint,


Colonel Remy WECLAWIAK